

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [sarah-jeanne-blouin-cssps-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/e5088bcbeed2755d96ff1578)
<https://www.cadre21.org/membres/e5088bcbeed2755d96ff1578>

Date d'obtention : 2025-08-25 17:20:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il est impératif d'appliquer la méthode d'intervention Sexto afin de dresser un portrait juste et complet des situations de sextage chez les élèves mineurs de notre centre (amorce, nature, intentions et étendue). À la suite de la formation, je me sens davantage outillée afin d'intervenir rapidement et efficacement auprès des jeunes impliqués dans une situation de sextage.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je comprends davantage le phénomène des sextos chez les jeunes ainsi que la marche à suivre afin d'appliquer la méthode d'intervention Sexto.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je continuerai d'intervenir de manière rigoureuse, professionnelle et empathique auprès des jeunes impliqués dans ce genre de situation.